

Année scolaire 2020-2021

Madame,  
Monsieur,

Dans le but de mieux vous servir, le Collège Français vous permet d'effectuer vos paiements par « **débit préautorisé** ».

Pour ce faire, veuillez remplir le **FORMULAIRE D'ADHÉSION AU DÉBIT PRÉAUTORISÉ** (en pièce jointe) – **ACCORD DE DPA DU PAYEUR** et y joindre un spécimen de chèque portant la mention « **ANNULÉ** ».

Vous pourrez effectuer vos paiements :

- En 2 versements égaux aux dates du 24 août 2020 et du 24 janvier 2021;
- En 9 versements : le 1<sup>er</sup> versement arrondi le 24 août 2020 et 8 versements égaux le 24<sup>e</sup> jour de chaque mois pour se terminer le 24 avril 2021 (date de rigueur).

Les chèques ou mandats libellés au nom du Collège Français sont toujours acceptés. **Aucun « cent » ne doit cependant figurer sur les paiements : veuillez les arrondir et les intégrer au premier montant seulement.**

Nous vous prions de remettre le formulaire ou les chèques le jour de la rentrée administrative, soit les 12, 13 et 14 août 2020.

**Pour tout renseignement concernant la facturation, veuillez communiquer avec le service de la comptabilité au 514-495-2581 poste 114 ou 115.**

Nous vous remercions de la confiance que vous manifestez à l'égard du Collège Français et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

La direction du Collège Français